



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

Lois

Question écrite n° 5993

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur l'application de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives. En effet il semblerait que le décret prévu par l'article 103 de ladite loi n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

### Texte de la réponse

L'article 103 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives, qui précise les conditions de souscription d'un emprunt bancaire au nom du syndicat des copropriétaires, renvoie la fixation des modalités d'application de cette réforme à un décret en Conseil d'Etat dont la publication conditionne l'entrée en vigueur du dispositif. Un projet de décret a été élaboré et devrait être prochainement soumis au Conseil d'Etat.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5993

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** Égalité des territoires et logement

**Ministère attributaire :** Justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 octobre 2012](#), page 5333

**Réponse publiée au JO le :** [12 mars 2013](#), page 2873